

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS200

présenté par
M. Dharréville et M. Monnet

ARTICLE 11

À l'alinéa 27, substituer au montant :

« 2,45 milliards »

le montant :

« 2,31 milliards ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir le montant Z initialement prévu à 2,31 milliards d'euros pour 2024 et rehaussé à 2,45 milliards d'euros par le Sénat.